

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 29 JUIN 2023

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13  
Présents : 4  
Absents : 8  
Ayant donné procuration : 1

Qui ont pris part à la délibération :  
Pour : 5  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### DATE DE LA CONVOCATION

23 juin 2023

#### DATE D’AFFICHAGE

23 juin 2023

N°024\_2023

**Objet : Acquisition pour 1 € symbolique à chaque propriétaire des parcelles A585, A1113, A1114 Chemin des Pinades.**

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

L’an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin, à vingt heure trente, le conseil municipal de La Bastidonne s’est réuni sans obtenir le quorum. Il s’est réuni une seconde fois sans besoin de quorum l’an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel PARTAGE, maire.

**Étaient Présents :** Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Vincent MARTIN et Sandrine PEREIRA.

**Excusés et ayant donné pouvoir :** Béatrice GRELET a donné procuration à Michel PARTAGE.

**Absents excusés :** Éric LEVANTIS, Thomas NERVI, Laure VINCENT, Maryvonne ROSELLO, Alexandre HAYEK.

**Absents :** Hugues SERVIERE, Lou LOMBARD, Aurélia BAZERLI.

**Secrétaire de séance :** Béatrice PAUMIER LALLEMAND.

Au vu des travaux de réfection du chemin de Fontvieille, les propriétaires des parcelles A585, A1113 et A1114, chemin des Pinades, ont proposé de céder une partie de ces parcelles pour 1€ symbolique par propriétaire à la commune.

Le maire propose au conseil municipal d’accepter cette cession, que la commune prenne en charge les frais d’acte et de l’autoriser à signer tous les actes nécessaires afin de concrétiser la transaction.

### Décision

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l’unanimité, l’acquisition pour 1 € symbolique par propriétaire,

**Autorise** le Maire à réaliser toutes les demandes nécessaires pour concrétiser cette opération et à procéder aux signatures des documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Secrétaire de séance  
Béatrice PAUMIER LALLEMAND

Fait à La Bastidonne,  
Le 30 juin 2023,  
PARTAGE Michel, Maire



Signé par : MICHEL PARTAGE  
Date : 07/07/2023  
Qualité : maire



La Bastidonne

**COMMUNE DE LA BASTIDONNE**

République Française  
Département du Vaucluse  
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95  
Mail : [mairie@la-bastidonne.fr](mailto:mairie@la-bastidonne.fr)

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le **07 JUL. 2023**

ID : 084-218400109-20230630-024\_2023-DE